

# L' AISNE NOUVELLE

SAINT-QUENTIN

## Port de plaisance : la mairie en prend la gestion à partir de 2011



Actuellement, le port peut accueillir plus de 60 bateaux.

En 2011, après plusieurs décennies, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Aisne ne renouvellera pas sa demande de concession auprès des voies navigables de France (VNF) pour la gestion du port de Saint-Quentin. Dans le prolongement de l'aménagement du Quai Gayant. C'est alors, la cité des Pastels qui se chargerait de prendre le relais. Si aucun projet précis n'est encore arrêté, le but est de développer l'activité de plaisance mais aussi de rendre les lieux plus accessibles aux Saint-Quentinois.

Le port est un lieu bien apprécié des plaisanciers et des pêcheurs. Les Saint-Quentinois eux aussi connaissent son existence, mais ont ne peut pas dire qu'ils soient des familiers du site. Situé au bout du quai Gayant, juste après le viaduc, le port de Saint-Quentin est pourtant là depuis plus de soixante-dix ans. Aménagement

du quai Gayant C'est justement pour cette dernière raison que la municipalité a décidé de s'y pencher un peu plus. « En 2011, prendra fin la concession accordée par les voies navigables de France à la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne. Et dans le prolongement de l'aménagement du quai Gayant, avec le cinéquai et la base urbaine de loisirs, nous souhaitons en effet faire quelque chose, concède Frédérique Macarez, directrice de cabinet de Pierre André. Mais actuellement, nous en sommes au début de la réflexion, rien n'est décidé. » Des propos qui sont confirmés par Serge Renaud, président de la CCI de l'Aisne : « Il est exact qu'en concertation avec la mairie, nous ne poursuivrons pas la concession. » De nombreux travaux, depuis la chute de l'activité commerciale au milieu des années 70, ont déjà été entrepris par la CCI de l'Aisne. En effet, en quelques années, les péniches commerciales ont cédé leurs places au navire de plaisance. En 1979, 1988 et 1996, plusieurs chantiers se sont ainsi succédés pour augmenter la capacité d'accueil. Une politique qui ne déplaît pas à Alain Gosselet, président de l'association du club nautique de Haute Picardie, qui rassemble 60 plaisanciers de huit départements. Développer le tourisme fluvial « Depuis le début de l'année, 250 bateaux ont accosté ici. Cela fait près de 500 touristes qui consomment », se félicite Alain Gosselet. Et l'homme est persuadé que l'activité pourrait être encore un peu plus développée. Tous les acteurs, mairie, club nautique, CCI sont d'accord sur ce point. Mais Serge Renaud ajoute cependant un bémol et une mise en garde : « Encore faut-il que les VNF veuillent bien continuer d'entretenir les petits canaux comme celui de Saint-Quentin. » Une problématique, qu'il faudra bien évidemment prendre en compte si la municipalité veut que les Saint-Quentinois s'approprient les lieux.

**REPÈRES** : 1925 : Création du port. Auparavant, les opérations de chargement et de déchargement des bateaux s'effectuaient le long des berges du canal, au quai Gayant. 1931 : Par décret ministériel, la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne a été rendue concessionnaire du port de Saint-Quentin situé près du viaduc de Picardie. 1975 : En raison d'une chute de son activité commerciale, transforme progressivement en port de plaisance.

**FERMETURE DÉFINITIVE DE LA STATION BP POUR LA FIN DU MOIS DE JANVIER 2009** C'est officiel, la station BP qui se trouve sur le port, bien connue des Saint-Quentinois et des chauffeurs routiers, qui y font souvent le plein, et qui empruntent le viaduc, va fermer ses portes. Après 21 ans de présence, la station-service, que dirigeait Michelle, cessera définitivement son activité à la fin du mois de janvier 2009. « En fait, je suis gérante de la station et BP avait un bail avec les voies navigables de France, explique Michelle. Mais BP n'a pas souhaité le renouveler. » Ce dernier était pour une période de 15 ans. Normalement, pour poursuivre son activité, d'importants travaux étaient nécessaires. Trop cher a jugé la compagnie pétrolière britannique. Initialement, la fermeture était prévue plutôt mais un accord a été conclu pour repousser celle-ci d'un mois. « Personnellement, j'ai 60 ans et je ne suis plus qu'à quelques mois de la retraite, en juillet 2009, poursuit la gérante. Alors cette fermeture ne me gêne pas énormément d'un point de vue personnel et professionnel. En revanche, ce qui m'embête, c'est que je suis obligée de licencier une salariée qui était depuis plusieurs années avec moi. »



Auteur : Damien LE-THANH

Article paru le : 24 décembre 2008